

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Nombre de membres :**

en exercice : 13

Présents : 7

Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-trois juin

le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Bellevue, sous la présidence de MME GAUVAIN, présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration :

Le vingt mai deux mille vingt cinq

**PRESENTS** : F. GAUVAIN , JC VERDONCK, B. DERENEVILLE, M.BRICOTTE,  
C.PROVOST, E.REMINEL, M.EYMOND,

**ABSENTS** : C.LECLERC, J.SAUVAGET, PL.KERINO, C.PELLISSIER, A.GIARD, JM  
GAUTER

**Objet : Budget 2025 - Admission en non-valeur de titres de recettes année 2018, 2019, 2020**

Monsieur le trésorier fait état de recettes en 2018, 2019 et 2020 non recouvrées par ses services et sollicite le conseil d'administration afin qu'il délibère pour l'admission en non-valeur d'un montant de 434 €.

Monsieur le trésorier a épuisé tous les moyens en sa possession pour encaisser les sommes dues.

Par conséquent, le directeur propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres concernés pour un montant de 434 €. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget primitif 2025.

VU la délibération I-2025-4 du 25/03/2025, portant approbation du budget primitif 2025,

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

↳ ADOPTE la décision d'admettre en non-valeur la somme de 434 €.

↳ DONNE MANDAT au Directeur pour poursuivre cette décision.

**Fait et délibéré à ARZON, le 23 juin 2025**

**Publiée, affichée le 26 juin 2025  
Certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture  
en date du 7 juillet 2025**

La Présidente,

  
F. GAUVAIN